

Cervon



Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Nous avons décalé la distribution de ce bulletin d'une journée afin de pouvoir y ajouter un résumé des mesures envisagées à partir du 11 mai prochain, date probable de la levée progressive du confinement. Je dis probable car nous avons compris qu'elle sera assujettie aux indicateurs de propagation du virus et aux capacités départementales à gérer cette propagation dans le temps. Néanmoins, nous faisons notre possible pour préparer et anticiper au mieux cette reprise progressive des activités en fonction des informations qui nous sont données.

Je remercie une fois de plus toutes les personnes qui, de façon solidaire, veillent, aident, cousent, réparent... C'est très précieux.

N'hésitez pas à contacter l'accueil téléphonique en cas de besoin. Prenez soin de vous. Fabien

Les infos pratiques - 06 71 58 44 19

Collecte et tri des déchets : Rappel

En raison du 1^{er} mai férié, la collecte des déchets est décalée au mardi 5 mai (sacs jaunes et bio-déchets).

Les commerces

La liste des commerces à votre disposition des bulletins précédents est toujours valable.

Nouveauté : L'association Peïraô de Brassy propose des achats groupés aux producteurs avec un point de livraison à Cervon. Site internet :

peirao.org/groupement-dachat

(commande entre le vendredi et le dimanche soir pour une livraison le mardi entre 16 h et 18 h)

Le marché de Corbigny a lieu le vendredi matin.

Les infos locales

Fourniture de masques

La commune a passé deux commandes de masques. La première, par l'intermédiaire du Conseil Départemental, correspond à un lot de 2000 masques à destination du personnel communal afin qu'il soit en capacité de reprendre le service de la façon la plus sécurisante possible pour les agents comme pour les usagers à la mairie, à l'école, à la cantine et pendant les accueils périscolaires.

La deuxième, via une commande groupée des communes du territoire, correspond à un lot de 1300 masques en tissus lavables afin de pouvoir disposer de deux masques par personne pour chaque habitant de la commune. Nous espérons que les délais de livraison seront tenus. Vous serez informés des modalités de distribution dans le prochain bulletin.

Enfin, quelques couturières continuent chaque jour de confectionner des masques en tissus. Cela représente un travail conséquent qui mérite d'être salué. Ces masques, dont les autorités encouragent aujourd'hui la fabrication, constituent pour nous une réserve non négligeable qui complétera les stocks ci-dessus. Les dons de tissus, d'élastiques sont toujours possibles et nécessaires.

La reprise de l'école

Plusieurs échanges sont prévus dans les jours qui viennent avec les enseignantes, les agents de la commune et l'APE pour la cantine pour préparer la réouverture des écoles. Un questionnaire sera adressé aux familles pour anticiper les besoins.

La mairie

La mairie et l'agence postale communale rouvriront au public de façon progressive à partir du 11 mai. D'ici là contacter l'accueil téléphonique en cas de besoin.

Les informations officielles

Jusqu'au **11 mai**, le confinement est maintenu. **Chacun est appelé à rester IMPERATIVEMENT dans sa maison.** Les sorties sont interdites sauf pour les motifs indiqués sur l'attestation papier ou numérique.

CORONAVIRUS

DÉCONFINEMENT : LE PLAN DU GOUVERNEMENT

Le **7 mai**, si évolution favorable de l'épidémie → confirmation du **déconfinement à partir du 11 mai**. Réévaluation fin mai. De **nouvelles mesures** entreront en vigueur le **2 juin**.

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
Écoles maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : 6 ^e et 5 ^e . Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chômage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 ^{er} juin	
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré*. 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinéma, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	

*100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. Sources: gouvernement, médias.